

Paris, le 7 octobre 2003

Département de la politique archivistique  
et de la coordination interministérielle

M. Even  
01.40.27.60.58

## CONSEIL SUPERIEUR DES ARCHIVES

### COMMISSION DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2003

#### **Les archives d'architecture**

Après approbation du procès-verbal de la précédente réunion de la commission, le 22 mai dernier, la parole est donnée à David Peyceré, responsable des archives de l'Institut Français d'Architecture.

Ce dernier se demande en premier lieu si les archives d'architecture dépendent vraiment de la commission des archives scientifiques et techniques. Il ajoute que la commission nationale des archives de l'architecture et de la ville ne s'est toujours pas réunie. Gérard Emissé précise de son côté que l'IFA a été transformé en EPIC par une disposition législative du 18 juin dernier. Cet EPIC comprendrait trois ou quatre départements dont l'un deviendrait musée d'architecture en intégrant le service des archives, autonome ou non. Un décret est en préparation pour préciser les missions de l'EPIC.

David Peyceré indique que l'IFA compte actuellement 250 fonds environ, archives privées données à l'Etat. Il s'efforce ensuite de définir les archives d'architecture. En ce qui concerne les archives privées, celles des architectes, des ingénieurs, des bureaux d'études, des paysagistes et des décorateurs, il apparaît essentiel de définir une politique de collecte en raison de l'absence de visibilité des politiques suivies par les différents centres qui collectent des archives d'architecture.

Gérard Ermisse rappelle la nécessité d'une concertation et l'importance du critère géographique dans la collecte afin d'éviter tout froissement avec le réseau territorial des archives. David Peyceré précise que l'IFA intervient essentiellement auprès des cabinets d'architectes de Paris et non de ceux de province.

Est posé le problème des logiques archivistiques et des logiques muséales qui peuvent s'opposer. Gérard Ermisse souligne le souci de la direction des archives de France d'éviter tout éclatement des fonds.

David Peyceré décrit ensuite les documents d'architecture conservés dans les archives publiques. Il s'interroge sur le sort des archives des concours publics et notamment des maquettes et des archives des sociétés d'économie mixte. Il préconise l'élaboration d'un guide de recherches. Armelle Sentilhes insiste sur la distinction à établir entre les archives publiques contenant des archives d'architecture et les archives d'architectes. Sont encore évoquées les archives des entrepreneurs du BTP, rarement conservées, celles des offices d'HLM, celles enfin des villes nouvelles. Il est rappelé que certaines écoles d'architecture ont lancé des OPA sur certains fonds.

David Peyceré estime en tout état de cause que les associations créées pour sauvegarder les archives d'architectes sont peu actives. Plusieurs exemples d'associations dynamiques sont cependant recensés. Il serait intéressant de lancer une petite enquête afin de dresser un état des lieux de ces associations et de leurs activités.

David Peyceré évoque ensuite les différentes problématiques liées à ces archives. En matière de collecte, il apparaît indispensable de reprendre les efforts de prospection, notamment sur les archives des architectes de l'entre-deux-guerres et de la période de la reconstruction. Il évoque par ailleurs les expériences de constitution d'archives orales déjà entreprises.

En matière de tris et d'éliminations, il souligne la nécessité d'évaluer les éliminations. Il paraît intéressant de recenser les informations méthodologiques susceptibles de figurer dans les introductions des instruments de recherche relatifs aux fonds d'architectes, afin de préciser la nature des éliminations effectuées. Le CHAN pourrait faciliter cette enquête.

La conservation des archives électroniques nécessite par ailleurs une réflexion approfondie, de même que la mise en ligne d'inventaires ou de bases de données.

Dans le domaine de la conservation, le problème des maquettes est soulevé. L'expérience des musées en matière de conservation des archives tridimensionnelles mérite d'être étudiée. David Peyceré estime cependant que les maquettes sont peu utilisées par les chercheurs.

Juliette Nunez s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les architectes à la gestion de leurs archives. L'ordre des architectes pourrait être associé à cette réflexion.

Denise Ogilvie suggère en fait une enquête auprès des archives étrangères afin d'étudier les solutions adoptées pour la conservation des archives d'architectes.

Michel Maréchal envisage de son côté la constitution d'un groupe de travail destiné à faire des propositions concrètes qui pourraient être relayées par le Conseil supérieur des archives.

## **Plate-forme de communication**

Jean-François Canet explique que les listes des membres des différentes commissions du CSA ainsi que les procès-verbaux des séances du CSA doivent être mis en ligne sur internet tandis que les procès-verbaux des réunions des commissions seront mises en ligne sur extranet.

## **Composition de la commission**

Michel Maréchal confirme le départ d'Anne-Catherine Marin qui préfère travailler sur le thème des archives orales. La candidature de Martine Veyret est mise en revanche en veilleuse en attendant que soient précisés les buts et les moyens de la commission. Jean-François Canet communiquera à David Peyceré la liste des membres de la commission.

## **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est fixée au 2 octobre prochain. Denise Ogilvie présentera lors de la prochaine réunion un état des lieux. Un exposé sur les archives scientifiques et techniques du ministère de l'Équipement est par ailleurs proposé par Juliette Nunez. Enfin, est rappelée la proposition de Françoise Mosser d'un exposé par l'un de ses collaborateurs sur le recensement des minutes notariales relatives à la photographie au XIXe siècle.